

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/10/2025
Réuni le : 03/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Clauin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L.2123-1-1° et R.2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L.2123-1-1° et R.2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pas de conditions supplémentaires.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Clauin
Prénom : Tugdual
Signé le : 10/11/2025 13:15:31

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision de ne pas constituer de commission permanente

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2025

Réuni le : 03/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La décision de ne pas constituer de commission permanente est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 10/11/2025 09:05:10

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2025

Réuni le : 03/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Forum formations post 3ème: le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration la convention ci-jointe entre le lycée Charles de Gaulle de Vannes et le lycée Ampère pour la participation au forum des formations post 3ème du BEF 56 Est.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 10/11/2025 09:06:44

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du PV du CA du 29/09/2025

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/10/2025
Réuni le : 03/11/2025
Sous la présidence de : Tugdual Claquin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le PV du CA du 29/09/2025 est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 10/11/2025 09:03:43

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2025

Réuni le : 03/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Erasmus: le Proviseur soumet à l'approbation du conseil d'administration l'autorisation de signer la convention de reversement 2025-2026 N°25IMP4-02 et son budget prévisionnel pour l'année 2025-2026 entre le GIP-FAR et le lycée Ampère de Josselin

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 10/11/2025 09:08:12

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2025

Réuni le : 03/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2025

Numéro de la DBM : 27

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

La décision budgétaire modificative N°27 est soumise au vote du conseil d'administration.

Cette décision prévoit :

Un prélèvement de 3 670 euros au service ALO pour divers achats non prévus au budget initial : banettes et gilets jaunes (970 euros), augmentation du nombre de licences en administration sur pronote (350 euros), et en diverses fournitures : télécommandes pour le portail accueil (300 euros), serrures côté administration, réfection de l'organigramme (1150 euros), aménagement des espaces verts devant l'accueil (400 euros), souffleur broyeur à feuilles (500 euros).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 10/11/2025 09:09:07

0560019S
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
RUE GUETHENNOC
56120 JOSSELIN
Tel : 0297222677

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2025

Réuni le : 03/11/2025

Sous la présidence de : Tugdual Claquin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pas de conditions supplémentaires.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Claquin

Prénom : Tugdual

Signé le : 10/11/2025 13:15:31